



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 96 | 96 | 68 |

DELIBERATION N° DE_2025_063

TOURISME - Modification des statuts de l'Association de l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme

Date de la convocation

18 juin 2025

Date d'affichage

18 juin 2025

VOTES

EXPRIMES : 66

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

NPPV : 1

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025

Date de reception de l'AR: 30/06/2025

080-200070936-DE_2025_063-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude Patte (ARGOULES), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Tack (FAVIERES), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Michel Dupuis (FRANCIERES), Monsieur Etienne LePrince (GUESCHART), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Monsieur Jean Charles Boucart (NOUVION), Monsieur Martial Balsamo (NOYELLES-SUR-MER), Madame Marie Claire Fourdinier (QUEND), Monsieur Joël Porquet (RUE), Madame Rachel Wattebled (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis Gouesbier (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne Martin (ST RIQUIER), Monsieur Joël Farcy (ST RIQUIER), Monsieur Laurent Sauvage (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia Poupard (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick Soubry (VRON), Monsieur Dominique Lecerf (VRON), Monsieur Daniel Marcassin (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry Miannay (YVRENCHOUX)

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025

Date de reception de l'AR: 30/06/2025

080-200070936-DE_2025_063-DE

A G E D I

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS) représenté par Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE) représenté par Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY) représentée par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Jacky THUEUX (RUE) représenté par Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représenté par Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES) suppléé par Monsieur Jean-Michel DUPUIS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART) suppléé par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEIU), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Objet de la Délibération : TOURISME - Modification des statuts de l'Association de l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_103 du 28 novembre 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre du 19 décembre 2017, approuvant les statuts de l'association Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme ;

Vu la décision de l'assemblée générale constitutive de l'association Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme du 12 Mars 2018, approuvant ces mêmes statuts ;

Considérant la compétence tourisme de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre exercée par l'office de tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme, association régie par la loi 1901 et créée le 19 décembre 2017 ;

Considérant la volonté conjointe de l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme et de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre de sécuriser juridiquement le fonctionnement de l'association ;

Considérant les statuts en vigueur de l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme, et notamment l'article 15 qui prévoit que les statuts ne peuvent être modifiés qu'après approbation par la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Considérant la validation de principe de modifications statutaires par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme du 14 mai 2025 ;

Il est proposé de modifier les articles 12.1 et 13.1 pour sécuriser l'administration et le fonctionnement.

En complément, pour faciliter l'organisation des instances, l'office de tourisme intercommunal propose de modifier les articles 11.2, 12.2, 13.3.

Considérant l'avis favorable de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu-Marquenterre sur la modification des statuts le 10 juin 2025 ;

1. Modification de l'article 12.1 – Composition du Conseil d'Administration

Le nombre total d'administrateurs est porté de 24 à 26 membres.

Les collèges 2 et 3 des membres actifs professionnels et non professionnels passent chacun de 6 à 7 représentants, soit 14 membres au total, tandis que le collège 1 des élus désignés par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre reste à 12 membres.

2. Modification de l'article 13.1 – Composition du Bureau

Le Bureau passe de 9 à 11 membres répartis comme suit :

- Collège 1 (élus CCPM) : jusqu'à 5 membres (un membre de plus)
- Collège 2 (actifs non professionnels) : jusqu'à 3 membres (au lieu de 2)
- Collège 3 (actifs professionnels) : jusqu'à 3 membres (au lieu de 2)

Le Président du Bureau sera issu des collèges 2 ou 3.

3. Modification de l'article 11.2 – Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Le quorum est abaissé de 25% à 10% des membres actifs et de droit présents ou représentés, afin de faciliter la tenue régulière des Assemblées Générales Ordinaires.

250 membres actifs composent l'Assemblée Générale.

Ajout de la possibilité de recourir au vote électronique :

« En cas de nécessité, il sera possible de recourir au(x) vote(s) par voie électronique, en amont de l'Assemblée Générale. Les votes seront dans ce cas, ouverts et clos avant la tenue de l'A.G.O. à une date d'ouverture et heure précises et à une date de fermeture et heure précises également. Les résultats des votes seront annoncés lors de l'Assemblée Générale. »

4. Modification de l'article 12.2 – Fonctionnement du Co

Ajout de la mention de la possibilité de réunion en distanc

« La convocation indique la date, l'heure, le lieu, le mode (présentiel ou distanciel), l'ordre du jour de la réunion. »

5. Modification de l'article 13.3 – Fonctionnement du Bureau

Ajout de la même mention sur les modalités de convocation :

« La convocation indique la date, l'heure, le lieu, le mode (présentiel ou distanciel), l'ordre du jour de la réunion. »

La présente délibération sera transmise à l'Office de Tourisme intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme, notamment en vue du dépôt des statuts modifiés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, actant leur approbation dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts, s'est tenue le 10 juin 2025.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le projet modificatif des statuts de l'Association de l'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
- de mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 66

Farcy Pascal

Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno

Balesdent Bruno

Patte Claude

Bourgeois Thibault

Dufour Grégory

Bordet Xavier

Gamard Marcel

Mouton Eric

Cat René représenté par Beron Maïté

Doyer Mathieu

Crépin Maurice

Level Hervé

Bouchez Franck

Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck

Gérard Olivier

Beron Maïté

Delannoy Dominique

Briet Damien

Alexandre Isabelle

Taeck Guy

Wallet Daniel

Martin Jean Luc

Baillet Alain représenté par Kraemer Eric

Kraemer Eric

Van Riek Onghena Marie José

Pruvot Jean Paul représenté par Pierrin Philippe

Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne

Noël Frédéric représenté par Delcourt Pierre

Evrard Philippe

Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard

Delorme Véronique
Devismes Karine représentée par Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard représenté par Bordet Xavier
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Farcy Joël
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick représenté par Patte Claude
Thueux Jacky représenté par Porquet Joël
Porquet Joël
Renard Richard représenté par Hertault Claude
Nester Paul représenté par Wattebled Rachel
Wattebled Rachel
Goesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstentions : 1

Soubry Patrick

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Dulys Jean Claude suppléé par Dupuis Jean Michel

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude HERTAULT

